

CALENDRIER ET MODALITÉS DE VOTE

On vote !

Du mercredi 20 janvier au
mardi 9 février 2021.

Retour des PV et listes
d'émargement
le **jeudi 4 mars** au plus tard.

Chaque syndiqué-e doit émettre **3 votes** :

1. la CA académique (S3),
2. le bureau départemental (S2),
3. le rapport d'activité académique (S3).

Vous trouverez sur notre site versailles.snes.edu, dans la rubrique « Vie du SNES-FSU », la publication spéciale élections internes (également envoyée par la Poste) avec :

- les déclarations et les listes de candidatures à la CA du S3 et aux bureaux du S2 : **pages 2 à 7**,
- le Rapport d'Activité du S3 : **pages 8 à 9**,
- l'expression des courants de pensée sur le Rapport d'Activité : **pages 10 à 12**.

Qui vote ?

- Ont le droit de vote, les collègues syndiqués ayant versé leur cotisation 2020-2021 (« à jour ») et les collègues ayant opté pour le renouvellement automatique (« à jour futur »).
- Le vote est un **vote individuel**, le scrutin est un scrutin de liste sans rature ni panachage.
- **Tout collègue peut verser sa cotisation et participer au vote tant que le scrutin n'est pas clos.**
- **Attention !** Seuls seront décomptés les votes des S1 dans lesquels les cotisations de tous les votants auront été enregistrées au S3 au plus tard le **jeudi 4 mars 2021**. *Le vote d'un collègue « Non à Jour » entraînera l'invalidation de tout le vote de ce S1.*

Dates du vote : les votes auront lieu dans les S1 entre le mercredi 20 janvier et le mardi 9 février 2021.

- Les syndiqués votent dans leur S1. Le matériel sera envoyé au responsable du S1.
- Les syndiqués retraités et isolés recevront personnellement le matériel nécessaire et les instructions particulières pour leur vote par correspondance.
- Un envoi individuel sera aussi adressé aux syndiqués des S1 à faible effectif qui voteront individuellement par correspondance.
- **Tout le matériel de vote sera également disponible en ligne sur notre site : versailles.snes.edu, dans la rubrique « Vie du SNES-FSU ».**

Organisation du vote dans les sections d'établissement (S1)

Vous trouvez dans cette publication toutes les informations utiles et le matériel de vote (bulletins de vote, procès-verbal de dépouillement, liste d'émargement).

- **Liste d'émargement** : le S3 édite (*en date du 11/01/2021*) une liste des syndiqués ayant payé leur cotisation 2020-2021 ou ayant opté pour le renouvellement automatique. Le S1 peut également la télécharger sur le site national du SNES-FSU (*espace adhérent*). **La liste d'émargement doit impérativement être signée par chaque votant.**
- **Collègues ne figurant pas sur la liste** : s'il s'agit d'une erreur (mutation, TZR...), les rajouter sur la liste. Pour les collègues non à jour, ils peuvent voter et être ajoutés sur la liste dès l'instant où ils ont réglé leur cotisation avant la fin du scrutin. Vous pouvez contacter la trésorerie pour vérifier la bonne réception de la cotisation : tresor@versailles.snes.edu.
- **Matériel de vote** : le bulletin de vote est remis par le secrétaire du S1 ou envoyé individuellement (retraités, isolés, S1 à faible effectif). Ce bulletin de vote est également disponible en ligne. Le PV récapitulatif des votes devra être retourné impérativement accompagné de la liste d'émargement signée par chaque votant, par mail **ET** par courrier (enveloppe T fournie) avant le **jeudi 4 mars 2021**.
- **Le dépouillement** doit être fait par le Bureau du S1 : ce dépouillement est public. La date et l'heure en sont annoncées au préalable à l'ensemble des syndiqués par le secrétaire de S1. **Le procès-verbal** récapitulatif des votes doit être signé par le secrétaire de S1 (ou son remplaçant) **ET** par un scrutateur au moins. Il y a donc **DEUX** personnes qui participent au dépouillement et signent le procès-verbal.

ATTENTION !!!

TRANSMISSION DES RÉSULTATS :
impérativement par mail **ET** par
courrier postal :

- ⇒ vote2021@versailles.snes.edu
- ⇒ SNES-FSU Versailles
3, rue Guy Gouyon du Verger
94112 ARCUEIL cedex

avant le **jeudi 4 mars**.

**Pour transmettre les résultats du vote
(PV + liste d'émargement) :**

ATTENTION !!!

Le procès-verbal récapitulatif des votes ET la liste d'émargement des votants doivent être envoyés à la section académique pour le **jeudi 4 mars 2021**.

⇒ Les résultats doivent être envoyés **par mail** (pdf) à l'adresse vote2021@versailles.snes.edu **ET par courrier postal** à la section académique.

⇒ *Attention : le SNES ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des pertes de courrier ou des retards imputables à La Poste.* Merci de prévoir plusieurs jours de délai postal et de **doubler impérativement par mail en envoyant toutes les pièces scannées** (voir ci-dessus).

⇒ Les résultats originaux peuvent également être déposés directement dans la boîte aux lettres de la section académique.